

**ANALYSER L'ACTUALITÉ DU DROIT EUROPÉEN EN ASSURANCE RC AUTOMOBILE**

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA364	1 jour - 7 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	630,00 €

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 09/01/2025 au 09/01/2025
- Du 03/03/2025 au 03/03/2025
- Du 02/12/2025 au 02/12/2025

**OBJECTIFS**

- Analyser les arrêts récents de la Cour de justice de l'UE pour en comprendre les impacts sur la gestion des sinistres automobiles internationaux
- Appliquer, dans la gestion des sinistres automobile internationaux, les textes de loi et la Jurisprudence en cours afin d'éviter les litiges

**Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
[ici >](#)

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Études de cas concrets. La formation peut être adaptée à la demande spécifique du client.**

### **Formateur(s) :**

**Le Formateur est un praticien expérimenté de la gestion des sinistres en France et à l'étranger.**

## PROGRAMME

Remarque : le programme change en fonction de la jurisprudence et des textes de loi applicables au moment de la formation.

A. Application des garanties du contrat

1. Nullité du contrat, indemnisation du conducteur, notion de Tiers
2. Étendue de la RC obligatoire, accident de la circulation ou RC professionnelle

B. Loi Applicable

1. Rome II et loi applicable aux ayants droit, action récursoire tracteur/remorque
2. Validité du permis de conduire étranger, immatriculation d'un VTM circulant à l'étranger

C. Intervenants et procédure

1. Pouvoirs suffisants du Représentant 4D, Taxe de gestion et Exonération de TVA
2. Défaut de traduction et validité de la procédure étrangère

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Chargés de règlement RC auto matériels et corporels qui traitent :

- de la gestion de sinistres internationaux
- de la souscription et de sinistres en France et à l'étranger
- de la représentation des compagnies étrangères

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

## Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

630,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 02/02/2026 à 11:04